



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-15

Séance du 15/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absent(s) : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Étaient présents : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Bérénice GAND, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Véronique MOREL, Cyrille GUILLEMARD, Christophe RÉCHER, Julien MERVILLE, Fabien LEROY et Lucie GOULET formant la majorité des membres en exercice,

Pouvoir : Néant

Était excusée : Caroline TOUTAIN

Absente : Sophie COMONT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Maryline MAUPAIX

CONVENTION LUDISPORTS ANNEE 2023-2024

Date de convocation

08/06/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20230615-2023-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2023

Publication : 22/06/2023

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il souhaite reconduire pour l'année scolaire 2023-2024 le dispositif Ludisports.

Le Département de Seine Maritime propose depuis 2005 une action d'initiation aux différents sports collectifs et individuels des communes rurales à destination des élèves de primaire. Dans le cadre du partenariat avec le Département, il est convenu par adhésion au dispositif que la communauté urbaine le Havre Seine Métropole prend à sa charge la coordination, la gestion et la rémunération du personnel sur les lieux des activités, l'achat et le renouvellement du matériel de sports....

Pour cela, il est nécessaire d'établir une convention d'usage portant sur la mise en place du dispositif Ludisports par la communauté urbaine le Havre Seine Métropole, au profit de la commune.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,
Rémi MALO

Commune d'Etainhus

